

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
de BAN-DE-LAVELINE

SEANCE du JEUDI 28 AVRIL 2016

- Décision de vendre environ 15 ares issus de la parcelle B 636 « Le Béchamp » à un privé lavelinois, en vue de la réalisation d'un ensemble touristique saisonnier insolite
- Demande de subvention au Conseil Régional au titre du plan de soutien à l'investissement pour les communes rurales, concernant des travaux de réhabilitation du bâtiment mairie, estimés à 72 000 € HT
- Approbation de la convention proposée par les Francas des Vosges pour la mise à disposition de locaux communaux et de personnel pour le centre aéré de Ban-de-Laveline (période du 06 juillet au 12 août 2016)
- Avis favorable à la demande d'adhésion au SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale) des communes de BEAUFREMONT, de HARMONVILLE et de FRAPELLE
- Vente du 35 Marimont (ruine devenue propriété de la commune) à un couple de Wisembach, destiné à l'habitation après rénovation
- Engagement auprès du Conseil Départemental des Vosges à financer l'intégralité des travaux de voirie 2016, au cas où l'aide financière escomptée du département ne serait pas accordée
- Décision modificative n° 1 sur le budget général
- Refus d'accueillir sur le territoire communal les cirques avec animaux : le conseil municipal ne souhaite pas cautionner l'exploitation animale, ni avoir à subir de dégradations éventuelles liées à la fixation d'un chapiteau au sol.

Le 29 avril 2016

Le Maire,
Stéphane DEMANGE

